

AGREMENT REGIONAL PAR INTERMEDIATION de la LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE DE BASKETBALL

N° AQ-000-22-00041-00

Déclinaison des missions de Service Civique

Le descriptif de ces missions est le seul à faire référence en cas de contrôle.

Il est rappelé que le volontaire ne peut intervenir que sur **une mission** dans une même structure. Le contenu choisit doit être clairement identifié lors de la demande et doit apparaître au sein du contrat de chaque jeune volontaire. La structure d'accueil s'engage quant à elle à strictement respecter le cadre tel que défini ci-dessous.

Ces missions d'intérêt général sont accessibles à tous les jeunes entre 16 et 25 ans. Dans le cadre de notre agrément régional, s'agit d'un engagement volontaire d'une **durée de six (6) mois**. La présence de chaque jeune volontaire au sein des structures d'accueil varie entre 24 et 48 heures hebdomadaires, réparties sur six jours au maximum. Le volontaire pourra être ponctuellement mobilisé plus de 35 heures, si ces heures sont récupérées sur les semaines suivantes ou via des jours de congés supplémentaires.

ATTENTION - La possibilité de proposer une mission d'une durée hebdomadaire de 48 heures doit rester exceptionnelle. Un contrôle sera effectué par Commission chargée de l'étude des demandes.

Le jeune volontaire bénéficiera pour les besoins de ses missions :

- D'une formation Civique & Citoyenne ;
- D'une formation aux gestes de premiers secours (PSC1) ;
- D'un soutien particulier à son Projet d'Avenir ;
- Du suivi régulier par un tuteur formé.

Dans le cadre du présent agrément, il sera accordé à chaque structure d'accueil le bénéfice d'un volontaire pour une mission d'intérêt général pour durer de six (6) mois.

Les volontaires intégreront une communauté sportive et citoyenne avec laquelle ils seront quotidiennement en relation tout au long de leur mission. Au travers des missions identifiées ci-dessous, les volontaires participeront à leur manière au développement du basket-ball sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

La LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE DE BASKETBALL, dans le cadre de son agrément régional d'intermédiation (**N° AQ-000-22-00041-00**) a souhaité orienter les missions de son agrément autour de 5 grandes missions que voici ;

RAPPEL(S) :

- Les activités récurrentes et ordinaires d'un club ne rentrent pas dans le cadre de la mission d'un service civique. Ainsi, le volontaire ne pourra être employé aux tâches telles que ; les aspects logistiques et d'inscription, la prise de licence, l'entretien des locaux et du matériel (...).
- Le volontaire ne doit pas assumer de fonction ou de tâche d'encadrement, ni seul, ni accompagné et ce, quel que soit le niveau de pratique et quel que soit les diplômes dont il est titulaire.
- Le volontaire ne peut pas prendre en charge la communication globale du club, et n'assume pas les fonctions de Community manager, ou d'animation des réseaux sociaux.

1 – CITOYENNETE & VIVRE ENSEMBLE (Référence : 5-A)

Dans le cadre de cette mission, les volontaires réaliseront une mission d'intérêt général au sein de la structure d'accueil. Ils participeront à la responsabilisation des usagers au sein des structures sportives en incarnant, les valeurs civiques et citoyennes du basketball. Cette mission doit permettre de mettre en avant le partage et le respect, comme valeurs fondamentales du sport auprès de tous les acteurs.

Les volontaires seront intégrés dans des projets ayant pour principaux objectifs :

- La promotion de la mixité dans le sport comme dans la société ;
- La sensibilisation aux valeurs du sport, au respect, au vivre-ensemble et à la cohésion sociale ;
- La contribution à la communication sur les actions éducatives et citoyennes mises en place au sein de la structure d'accueil ;
- La participation à l'organisation et à l'animation d'atelier et d'événements de sensibilisation des licenciés aux thématiques suivantes ; *santé par le sport, hygiène de vie, alimentation équilibrée, prévention dopage (...)* ;
- La sensibilisation des bénévoles, des adhérents et des professionnels des associations sportives à la démarche citoyenne et à l'accueil de nouveaux publics ;
- La participation à l'organisation de rencontres et de manifestations sportives en y intégrant des actions « éco-citoyennes » ;
- Le développement du lien social et du partage avec les joueurs, les parents et les bénévoles ;
- L'écoute des besoins et la participation au bon déroulement de la vie associative de la structure et assurer une présence bienveillante qui facilite le lien entre les responsables sportifs et les parents ;
- L'accompagnement du jeune public à appréhender la vie en groupe et à se sensibiliser et à s'intégrer au sein d'un collectif ;
- Le maintien d'un climat apaisé, sans conflit et bienveillant, entre joueurs, parents, éducateurs, durant les rencontres sportives ;
- L'accompagnement et l'orientation des publics vers des conduites plus vertueuses (« Parents fair-play »)
- L'organisation d'activités ludiques non sportives à destination des jeunes licenciés afin de développer leur sentiment d'appartenance et renforcer la cohésion au sein des équipes ;
- L'organisation d'activités permettant aux jeunes licenciés de s'adapter face à un environnement hostile (provocation des supporters, insultes ...) ;

- La sensibilisation des jeunes licenciés au respect de leur environnement (terrain, vestiaire ...)
- La participation aux actions de sensibilisation de la population à la pratique de l'handisport et du sport adapté ;
- La contribution aux activités en lien avec la promotion des pratiques liées au bien-être et à la santé (Basketnik, Basket Santé, Basket Inclusif) ;
- L'organisation d'activités et la communication autour d'actions de découvertes autour du micro-basket ;
- L'aide au développement d'activités liées à la pratique non-compétitive (basket scolaire, centre de génération basket...)
- L'aide au développement d'activités émergentes comme l'E-sport ;
- La participation à l'organisation de projet d'animation hors cadre traditionnel : Basket à l'hôpital, basket pénitentiaire.

Ces projets doivent être l'occasion de réfléchir sur ce que sont les thématiques telles que, la citoyenneté, l'alimentation équilibrée, le développement durable, l'éducation à la paix, les valeurs républicaines, l'interculturalité, la mobilité, l'économie sociale et solidaire, la laïcité mais aussi l'éthique.

ATTENTION – Le volontaire ne peut assurer le soutien de la structure sur des projets de labélisation (mission hors cadre du statut volontaire).

Quand ?

A partir de février 2023

Durée ?

6 mois maximum

Volume horaire hebdomadaire ?

A définir suivant le projet

2 – MEDIATEUR 3x3 (Référence : 5-B)

Dans le cadre de cette mission, les volontaires réaliseront une mission d'intérêt général au sein de la structure d'accueil. Ils participeront au déploiement et au rayonnement de la discipline 3X3 sur le territoire néo-aquitain.

Les volontaires seront intégrés dans des projets ayant pour principaux objectifs :

- La promotion de la mixité et le développement de la pratique 3x3 ;
- La sensibilisation aux valeurs du sport, au respect, au vivre-ensemble et à la cohésion sociale ;
- La contribution à la communication sur les actions éducatives et citoyennes mises en place au sein de la structure d'accueil ;
- La sensibilisation du public à des offres de pratiques adaptées visant le maintien en forme ;
- La participation à l'organisation et à l'animation d'ateliers de sensibilisation des jeunes aux thématiques telles que, la santé par le sport, l'hygiène de vie, l'alimentation équilibrée, la prévention du dopage (...)
- La promotion de la pratique 3X3 auprès d'un jeune public et des accompagnateurs ;
- La sensibilisation des bénévoles, des adhérents et des professionnels des associations sportives à l'organisation du 3X3 ;
- La participation à l'organisation des rencontres et manifestations sportives 3X3 ;

- Le développement du lien social et du partage avec les joueurs, les parents et les bénévoles ;
- L'écoute des besoins et la participation au bon déroulement de la vie associative de la structure et assurer une présence bienveillante qui facilite le lien entre les responsables sportifs et les parents.
- L'accompagnement du jeune public à appréhender la vie en groupe et à se sensibiliser et à s'intégrer au sein d'un collectif.

Quand ?

A partir de février 2023

Durée ?

6 mois maximum

Volume horaire hebdomadaire ?

A définir suivant le projet

3 – FEMINISATION DE LA PRATIQUE (Référence : 5-C)

Dans le cadre de cette mission, les volontaires réaliseront une mission d'intérêt général au sein de la structure d'accueil. Ils participeront à la promotion et à l'intégration des femmes dans la pratique et l'encadrement du basketball.

Les volontaires seront intégrés dans des projets ayant pour principaux objectifs :

- La mise en place d'actions promotionnelles du basketball féminin (hors encadrement) auprès des écoles, des quartiers, des centres de loisirs, pour inciter au recrutement de jeunes filles ;
- L'accompagnement des structures dans leur démarche de féminisation ;
- L'aide à la mise en place, l'intégration et l'accueil des nouvelles licenciées dans les structures ;
- L'organisation d'événement ayant pour objectif de faire découvrir de nouvelles pratiques aux licenciées féminines ;
- L'organisation d'activités ludiques et conviviales, d'activités mixtes, favorisant la mixité sociale et l'évolution des représentations ;
- La réalisation de supports ou de contenus pour valoriser et diffuser les bonnes pratiques auprès des responsables et des licenciés des structures ;
- La contribution à la mise en place d'actions favorisant la prise de responsabilité paritaire au sein des clubs.

Quand ?

A partir de février 2023

Durée ?

6 mois maximum

Volume horaire hebdomadaire ?

A définir suivant le projet

4 – INFORMATION & PROXIMITE DU CLUB (Référence : 5-D)

Dans le cadre de cette mission, les volontaires réaliseront une mission d'intérêt général au sein de la structure d'accueil. Ils participeront aux actions permettant de sensibiliser les parents à l'activité sportive de leur enfant ainsi qu'à la vie associative de la structure.

Les volontaires seront intégrés dans des projets ayant pour principaux objectifs :

- L'émergence de temps d'échanges et d'informations via des actions ou des ateliers favorisant la relation et la proximité entre les parents, enfants et éducateurs ;
- L'organisation de rencontres ou de temps d'échanges avec les parents afin de les sensibiliser aux problématiques inhérentes à la pratique, de les informer sur les temps forts de la structure ainsi que des activités auxquelles ils pourraient prendre part ;
- La création de support de promotion et/ou de communication visant à mieux faire connaître les actions de la structure, ses valeurs et son projet sportif ;
- L'accompagnement au déploiement de la campagne de sensibilisation FFBB : « Parents fair-play » ;
- La création d'actions permettant d'identifier les besoins et/ou envies entre les parents, enfants et éducateurs ;
- La participation à l'amélioration des supports d'informations de la structure en soulignant les valeurs du sport et l'importance de l'implication des usagers dans la vie de la structure.

Quand ?

A partir de février 2023

Durée ?

6 mois maximum

Volume horaire hebdomadaire ?

A définir suivant le projet

5 – TERRITOIRES PRIORITAIRES (Référence : 5-E)

Dans le cadre de cette mission, les volontaires réaliseront une mission d'intérêt général au sein de la structure d'accueil. Ils participeront aux actions permettant aux structures étant localisées dans une zone urbaine prioritaire, ou une zone rurale prioritaire ou à proximité, de proposer des missions et de rendre accessible la pratique sportive à ces publics.

Les volontaires seront intégrés dans des projets ayant pour principaux objectifs :

- L'organisation d'événements sportifs avec les bénévoles et salariés de la structure permettant de promouvoir la pratique sportive via la mise en place d'activités, destinés à un public cible en partenariat avec d'autres acteurs de proximité (*partenaires, structures sociales, structures de quartier ...*) ;
- La participation à des interventions (hors encadrement) mises en œuvre par des éducateurs sur les équipements sportifs de proximités dans des quartiers cibles ;

- La contribution aux rencontres avec d'éventuels partenaires locaux afin d'enrichir les réseaux de la structure d'accueil¹ ;
- L'accompagnement au déploiement du Projet « Infra » FFBB ;
- La contribution aux actions de médiation entre la structure, les usagers et les familles, en alimentant un climat de discussion bienveillant ;
- La valorisation et la promotion des actions de la structure dans son environnement de proximité ;
- L'accueil des familles et le renforcement des liens avec la structure au moment des entraînements et des rencontres sportives ;
- L'aide et l'accompagnement des éducateurs, dans le respect des règles de sécurité, aux trajets des licenciés² ;
- L'accueil des licenciés en amont des entraînements afin de faciliter les démarrages d'entraînement et de contribuer à leur attention et aux respects des consignes données par l'éducateur.

Quand ?

A partir de février 2023

Durée ?

6 mois maximum

Volume horaire hebdomadaire ?

A définir suivant le projet

¹ Le volontaire ne peut avoir la charge de recherche de sponsors ou de mécènes, et ne peut pas représenter le club auprès des institutions, collectivités partenaires.

² Le volontaire ne peut pas, seul, accompagner des publics mineurs sur des trajets, à pied ou en véhicule (vélo, trottinette, voiture...)